

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe Buisset, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Pascal LEFEBVRE qui donne pouvoir à M. Christophe BUISSET, M. Philippe ANDRE qui donne pouvoir à Mme Annie LEJEUNE, M. Julien MOURET qui donne pouvoir à M. Thierry CRAMPON, M. Romain RICHARD qui donne pouvoir à M. Dominique MILLE et M. Fabrice AUCAGOS, absent.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine COUROUBLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu, en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 26 septembre 2018, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Démission d'une conseillère municipale

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme Véronique BON PEREIRA qui présente sa démission en tant que conseillère municipale, eu égard de sa position professionnelle. En effet, en vertu de l'article L.133-6 du Code du Tourisme, un directeur d'office du tourisme ne peut être conseiller municipal.

Mme Véronique BON PEREIRA remercie les membres du Conseil Municipal avec qui elle collabore depuis 2008.

M. le Maire prend acte la démission ainsi présentée. Le nombre de conseillers en fonction passe donc à 14.

Convention de transfert du service assainissement à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

M. le Maire donne lecture du projet de procès-verbal de transfert du service assainissement entre la commune d'Aveluy et la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Ce même procès-verbal sera soumis lors de la prochaine séance du conseil communautaire prévue le 10 décembre 2018.

Ce document viendra acter le transfert des biens mobiliers et immobiliers, des ressources liées aux actifs, de l'inventaire technique, des contrats en cours, des restes à recouvrer et à payer ainsi que les résultats comptables. Il viendra également préciser les modalités de mise à disposition et de désaffectation des biens.

La version définitive du procès-verbal n'ayant pas été fournie en temps et en heure par les services de la Communauté de Communes et n'ayant pas connaissance des annexes mentionnées dans le

document, le Conseil Municipal décide de reporter la décision pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

M. Dominique MILLE rappelle que les éléments financiers, concernant notamment la perception en 2017 des avances remboursables accordées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, avaient été envoyés en Mars 2018 à la Communauté de Communes par le biais d'une note synthétique. La question est soulevée, une nouvelle fois, quant à la réactivité des services communautaires compte tenu de la date de transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018.

Dans la continuité, M. Dominique MILLE informe le Conseil Municipal que la commune reçoit encore des relances de la part de l'entreprise AXEO TP concernant une facture du 22 novembre 2017 d'un montant de 187 148,35€ ; ce qui suppose que cette dernière n'est toujours pas payée par les services de la Communauté de Communes. Un rendez-vous sera pris très prochainement avec la responsable des finances de l'EPCI afin d'obtenir des éléments de réponse quant à cette situation.

Bons de Noël pour les agents communaux

M. le Maire propose de reconduire le bon de Noël offert à l'ensemble du personnel communal au prorata du nombre de mois travaillés, soit 10 € par mois conformément à la délibération du 26 octobre 2017. M. Dominique MILLE propose d'effectuer deux modifications par rapport à cette délibération.

Il rappelle qu'une modulation avait été introduite lors de la précédente délibération afin de lutter contre l'absentéisme répétitif et non pas pour pénaliser l'agent absent durant une longue période pour maladie. Il propose donc de supprimer le terme « consécutifs ». Ainsi une réfaction de 10€ sera opérée sur la valeur du bon d'achat pour toute absence supérieure ou égale à 30 jours calendaires au cours de l'année civile.

En second lieu, il y a lieu de supprimer le terme « prime » car les bons d'achat offerts ne constituent en aucun cas un complément de salaire soumis aux diverses cotisations et à l'impôt sur le revenu.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, de reconduire l'attribution des bons de Noël aux conditions sus-évoquées.

Renouvellement du contrat de maintenance du copieur de l'école

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de maintenance du copieur de l'école primaire est arrivé à échéance.

Il est procédé à la présentation des offres reçues en mairie par Toshiba et Konica Minolta qui est l'actuel prestataire pour la mairie et l'école primaire.

M. Le Maire après avoir exposé les données chiffrées de chacune des propositions procède à la comparaison financière avec le contrat actuel. Bien que le coût de la maintenance soit plus avantageux que celui du contrat précédent, la combinaison avec le prix de la location d'un nouveau matériel implique un surcoût important de l'ordre d'environ 317€ pour Toshiba et 550€ pour Konica Minolta.

La question de reconduire ou non un contrat de maintenance est posée par M. le Maire à l'assemblée. L'exemple du copieur de l'école maternelle est repris, puisque ce dernier ne dispose pas de contrat de maintenance et fonctionne encore dans des conditions optimales. La perspective de la construction de l'école de Pozières pose une échéance à court terme qui limite, de fait, les investissements.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas avoir recours pour le moment à un contrat de maintenance eu égard à l'état de fonctionnement actuel du matériel.

M. Dominique MILLE espère que l'entreprise Konica Minolta ne répercutera pas le refus de contracter un nouveau contrat de maintenance pour le copieur de l'école par l'effet d'une augmentation des tarifs sur l'actuel contrat de maintenance du copieur de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas contracter de nouveau contrat de maintenance pour le copieur de l'école.

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'« opération brioches », initiée par l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs » et traditionnellement organisée début octobre n'a pas pu être organisée cette année sur le territoire de la commune.

C'est pourquoi, il propose, afin de ne pas pénaliser l'association, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association, reprenant approximativement l'idée de verser le montant d'un euro par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

Questions diverses

M. Le Maire donne lecture de la note d'information de la part des Restaurants du Cœur qui informe la mairie qu'une famille de la commune a été inscrite, correspondant à 144 repas distribués. L'association remercie la commune pour le soutien moral et financier apporté à leur cause.

M. Le Maire fait également part des remerciements du Club des Aînés d'Aveluy pour l'attribution et le versement de la subvention annuelle de 500€.

M. le Maire informe que trois camions ont déposé des copeaux pour les paillages de bois à destination de la commune et de ses administrés. Une note d'information sera diffusée très prochainement à cet effet.

M. Le Maire donne la parole à M. Dominique MILLE pour un court exposé de la situation suite à l'accident survenu au niveau de l'église le 8 octobre 2018. Deux experts de la société Groupama ont été rencontrés. Des devis ont été également demandés à plusieurs entreprises à différents domaines de compétences (maçonnerie, ferronnerie..) afin d'établir un bilan chiffré des dégâts occasionnés par l'accident.

M. Dominique MILLE rappelle que l'assurance de l'auteur des dommages devra intervenir et couvrir les frais de réhabilitation de l'église.

M. le Maire, dans le prolongement, évoque le problème des plaques du cimetière au niveau de la pâture, où l'assurance de l'autre partie devra assurer la prise en charge de la remise en état.

M. Dominique MILLE fait part d'observations quant aux trottoirs de la rue du Vélodrome qui présentent un état de dégradation avancé ainsi qu'une mare d'eau sur la chaussée au niveau de l'étang

communal près d'UCALPI. La commission travaux se rendra rue du Vélodrome et un signallement sera effectué auprès des services de la ville d'Albert pour le second point.

M. Dominique MILLE présente la requête de M. Paul VIARD dont la maison est actuellement en construction Route de Martinsart. Ce dernier souhaite qu'un éclairage public soit réalisé à hauteur de sa future habitation. Après avoir discuté des éclairages présents dans cette rue et de leur disposition, M. le Maire propose que la commission travaux se réunisse en fin d'année afin de procéder à une synthèse des travaux à effectuer au niveau des voiries et des réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune.

M. Dominique MILLE pose la question de la taille des arbres, notamment rue du Vélodrome et rue de Bouzincourt qu'il serait judicieux de prévoir pour l'année 2019. M. Thierry CRAMPON lui répond que cette opération a été réalisée ces derniers jours par l'employé communal.

M. Le Maire indique qu'une entreprise sera contactée pour la taille des tilleuls au niveau du château d'eau.

Dans la série thématique, M. Dominique MILLE revient sur le sujet du remplacement des peupliers et souhaiterait que la commune contacte une entreprise compétente afin de savoir s'il est nécessaire de procéder à la coupe des arbres. La question des plantations est associée à celle des coupes.

Au niveau de l'étang communal, M. le Maire indique également qu'il faudra prévoir un repoissonnement. M. Didier FOLLET pense que le repoissonnement ne pourra être programmé qu'en fin d'année 2019, puisque le mois de novembre est généralement la période conseillée pour approvisionner les étangs en poissons et qu'il serait judicieux d'avoir un avis sur l'environnement pour éviter que les poissons ne meurent une nouvelle fois.

M. Dominique MILLE revient sur le sujet des plantations au niveau de l'étang et propose une nouvelle fois de rencontrer les représentants de la fédération de pêche et les services de l'Etat compétents en matière environnementale pour définir les actions adéquates.

M. Dominique MILLE évoque également le recensement de la population dont la collecte se déroulera du 17 janvier au 16 février 2018. Le secrétaire de mairie sera le coordonnateur communal de la collecte. Un agent recenseur devra prochainement être recruté et un avis a été affiché au tableau communal.

M. Dominique MILLE évoque enfin la présence autour de la table de Maelan BERTHET qui a suivi une formation de 10 semaines avec le Centre de Gestion pour apprendre le métier de secrétaire de mairie. Le stagiaire a été encadré par le secrétaire de mairie pendant trois semaines dans la commune.

M. Thierry CRAMPON informe l'assemblée que l'Arbre de Noël des écoles tiendra le 21 décembre 2018 à 14h. Dans le cadre des fêtes de fin d'année et des illuminations de Noël, les éclairages actuellement en réparation devraient revenir cette semaine en commune si on s'en tient au planning annoncé par le fournisseur.

M. Thierry CRAMPON témoigne d'avoir remarqué qu'un apprenti pour mobil home avait été érigé dans la rue du Vélodrome et pose la question de la conformité en matière de déclaration d'urbanisme. Il s'avère que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande en mairie.

M. Thierry CRAMPON rapporte qu'un jeune d'Aveluy a remporté la médaille d'or des Olympiades des métiers qui se sont tenus à Caen du 27 novembre au 1^{er} décembre. Il s'agit d'Arthur EICHELBERGER dans la catégorie WebDesign.

Mme Catherine COUROUBLE, dans la lignée des propos de M. Thierry CRAMPON, a contacté Arthur EICHELBERGER afin de le mettre à l'honneur dans le prochain bulletin municipal pour lequel la rédaction a commencé.

Mme Catherine COUROUBLE souhaite soumettre une idée au Conseil Municipal : l'implantation d'une source de lecture au niveau de la mairie ou dans le hall afin que les habitants puissent échanger les livres. Le Conseil Municipal accueille cette initiative avec beaucoup d'enthousiasme.

M. Didier FOLLET a remarqué qu'un « creux » était actuellement en formation sur la chaussée en face du café situé Route d'Albert. Cette remarque renforce la nécessité de convoquer la commission travaux.

M. le Maire explique que deux belles maisons vont être construites au Vélodrome, puisque les permis ont été déposés avant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Enfin, M. Dominique MILLE explique que dans le cadre de la convention avec la ville d'Albert, des tickets de manège pour le marché de Noël d'Albert ont été offerts aux enfants de l'école d'Aveluy, à raison de cinq tickets par enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.